

Armes et armures des chevaliers bretons d'après les sceaux

L'étude des sceaux médiévaux apporte une contribution capitale à l'histoire des civilisations et des mentalités comme à l'archéologie, à l'histoire de l'art et à bien d'autres disciplines. En effet, les caractères propres des sceaux en font une source particulièrement importante pour les recherches historiques. Exactement datés par les chartes auxquelles ils sont appendus, localisés, les sceaux identifient leur possesseur ; de plus ils sont très nombreux. Malgré des pertes considérables, les archives européennes conservent encore des centaines de milliers d'empreintes ou de moulages.

Les sceaux avaient une très forte valeur juridique ; les matrices, destinées à servir longtemps, gravées avec soin et talent par des orfèvres spécialisés, étaient des œuvres fort coûteuses, utilisées avec précaution et conservées précieusement. Aussi la fiabilité des sceaux est-elle généralement très grande. Dans leur étude, une recherche archéologique précise et persévérante permet de noter les changements successifs dans la figuration des personnes et des objets.

Les renseignements de nature archéologique donnés par les sceaux doivent cependant être interprétés avec prudence et attention. Alors que la date de l'apposition de l'empreinte de cire est généralement donnée par la charte qu'elle accompagne, en revanche la datation de la matrice — précision essentielle pour l'étude d'un sceau — pose toujours un problème qui ne peut être résolu que par une analyse critique rigoureuse. Il faut noter aussi que le rôle du sceau n'est pas de présenter un portrait ressemblant mais plutôt de faire connaître l'image que le possesseur du sceau entend montrer de lui-même ; cette image sera plus ou moins idéalisée, plus ou moins véridique. Enfin il faut se rappeler que le graveur de sceaux est un artiste, marqué sans doute par le goût de son temps, mais dont l'œuvre comporte une large part d'interprétation personnelle et que ses choix représentent des compromis entre le réalisme et la tradition, entre l'exactitude et la convention, entre la véracité et la fantaisie.

Malgré ces réserves le sceau est une des sources figurées les plus sûres et les plus riches du Moyen Age (1). L'étude des sceaux équestres, ainsi que celle de certains sceaux armoriaux, peut permettre de préciser l'évolution dans la représentation des armes et armures des chevaliers bretons (2).

*
* *

A la fin du XI^e siècle et au début du XII^e, le cavalier porte encore la broigne (3), vêtement de cuir ou de grosse étoffe sur lequel sont rivées de petites plaques de fer travaillées au maillet ; ce sont les mailles de hauberge (4). Ces plaques ont des formes variées : rondes, triangulaires, carrées ou en losange évidé, les *macles*. Le sceau équestre de Guy de Laval, daté de 1095, permet de voir une broigne couverte de mailles rondes. Le chevalier tient la lourde épée cruciforme, arme de taille à tranchants presque parallèles. La tête est protégée par le casque conique. Le haut du grand bouclier est arrondi. La selle est encore du modèle bas. Le cheval est au pas, allant vers la droite. Vers le milieu du XII^e siècle, la broigne est habituellement remplacée par le haubert, long vêtement entièrement fait de mailles annulaires entrelacées, les *mailles treslies*, descendant jusqu'aux genoux et comprenant capuchon et manches. Sur son sceau, dont l'empreinte est de 1155, Eudon de Porhoët, vêtu de mailles, est armé de la lance portant le gonfanon, insigne de commandement ; c'est la lance de guerre, les lances faites pour la joute n'étant pas

(1) Michel PASTOUREAU, *Les Sceaux, Typologie des sources du Moyen Age occidental*, Brepols, Turnhout, Belgique, 1981.

(2) Il convient d'entendre le mot « armure » dans le sens large d'équipement et d'habillement de protection. On sait que l'armure complète n'apparaît pas avant le XIV^e siècle. La terminologie de l'armement médiéval varie suivant les régions et les époques ; elle fait toujours l'objet de recherches. Les définitions proposées par François BUTTIN (*Du costume militaire au Moyen Age et pendant la Renaissance*, Barcelone, 1971) ont suscité des réserves exprimées par Philippe CONTAMINE (*La guerre au Moyen Age*, P.U.F., 1980, p. 320-325). Voir : Jean-Pierre REVERSEAU, *Les Armes et la vie*, Musée de l'Armée, Paris, 1982, p. 19-30. Claude GAIER, *Les Armes, Typologie des sources du Moyen Age occidental*, Brepols, Turnhout, Belgique, 1979, p. 58. Martine DALAS, *Corpus des sceaux français du Moyen Age*, t. II, *Les sceaux des rois*, Paris, Archives nationales, 1991, p. 62-65 : le roi et le prince en chevaliers.

(3) Malgré son ancienneté, l'ouvrage fondamental accordant une large place à l'équipement chevaleresque est toujours le livre de Germain DEMAY, *Le Costume au Moyen Age d'après les sceaux*, Dumoulin, Paris, 1880. Une reproduction en *fac-simile* a paru en 1978 chez Berger-Levrault, Paris, avec une préface de Jean FAVIER, une étude d'introduction, un complément de 13 planches de sceaux et une table onomastique par Jean-Bernard de VAIVRE.

(4) Michel PÉTARD, « L'homme de 1066, le combattant d'Hastings », *Gazette des uniformes*, n° 32, 1976.



Robert de Vitré
1161



Raoul de Fougères
1162

encore apparues. On remarque sur le sceau de Robert de Vitré en 1161 : le chevalier est représenté en pied, plus rare dans les sceaux bretons, son grand bouclier est orné de seize rais.

Le sceau de Robert de Vitré en 1161 est le plus ancien sceau breton d'un chevalier. Il est en argent et représente un chevalier en pied, plus rare dans les sceaux bretons, son grand bouclier est orné de seize rais.

Arthur I^{er} figure en pied sur le sceau de Robert de Vitré en 1161. Le chevalier est représenté en pied, plus rare dans les sceaux bretons, son grand bouclier est orné de seize rais.

Dans le sceau de Raoul de Fougères en 1162, le chevalier est représenté en pied, plus rare dans les sceaux bretons, son grand bouclier est orné de seize rais.

Depuis le sceau de Raoul de Fougères en 1162, les chevaliers bretons sont représentés en pied, plus rare dans les sceaux bretons, son grand bouclier est orné de seize rais.

(2) Pierre Bony, Les sceaux bretons de l'époque de la conquête normande d'Occident à la fin des Plantagenêts de France, M.T. 1927.

encore apparues. On retrouve une lance semblable sur le sceau de Robert de Vitré en 1161 ; le chevalier, allant vers la gauche (ce qui sera de plus en plus rare dans l'Ouest de l'Europe), est presque entièrement caché par son grand bouclier qui comporte au centre une *boucle* saillante, entourée de seize rais d'escarboucle. Le bord supérieur est droit.

Le sceau de Raoul de Fougères nous montre sur une empreinte de 1162 le cavalier allant vers la droite, vêtu du grand haubert, les jambes protégées par des chausses de mailles. Le bouclier est vu en-dedans ; le chevalier a passé le bras gauche dans les deux *énarmes*, il a les mains nues. Il est armé de l'épée. Le cheval est au galop. Une comparaison attentive de ces sceaux du milieu du XII^e siècle avec des sceaux non bretons de la même époque montre que les chevaliers de Bretagne suivent la manière française. Un exemple caractéristique est fourni par le sceau de 1150 de l'abbaye Saint-Victor de Paris où est figuré un homme d'armes debout, vêtu du haubert et armé de l'épée. Le bouclier est présenté de côté, ce qui rend bien visible la boucle pointue.

Arthur 1^{er} figure en 1202 sur son sceau et son contre-sceau ; le jeune chevalier, âgé de quinze ans, vient d'être adoubé. Sur le bリアud aux longs plis flottants il porte le haubert complet avec capuchon. Le cou est protégé par le camail. Les manicles — moufles ou gants de mailles — couvrent les mains. Une courroie, la *guiche*, retient le bouclier. Le casque a pris de l'ampleur, il couvre mieux le visage ; la selle est du type haut, récemment adopté, élevant l'assise du cavalier qui, bien maintenu entre pommeau et troussesquin, prend appui sur les étriers (5). Les étrivières sont placées en avant ; les éperons sont à longue tige mais à pointe courte. Sur son sceau Arthur tient l'épée ; sur son contre-sceau il est armé de la lance portant le gonfanon.

Dans le premier tiers du XIII^e siècle apparaît la cotte d'armes, à courtes manches ou sans manches, en étoffe légère, parfois armoriée, flottante mais maintenue par le ceinturon. Ce vêtement, qui protège le haubert, va se généraliser très rapidement. On le remarque sur le sceau d'André de Vitré en 1230. Le haubert a été renforcé ; il pèse de huit à dix kilos. Le grand bouclier n'est plus nécessaire, il est remplacé par l'écu, en forme de triangle aux bords latéraux arrondis, plus petit, plus léger et plus maniable. Le casque conique à nasal est devenu le heaume cylindrique à timbre plat.

Depuis le XII^e siècle, en Europe et en Orient, la charge de la cavalerie lourde a montré son efficacité sur le champ de bataille ; elle marque

(5) Pierre BONY, « Les sceaux témoins de l'adoption d'une selle nouvelle dans les royaumes d'Occident à la fin du XII^e siècle », *Société nationale des Antiquaires de France*, 14.1. 1987.



Henri 1^{er} d'Avaugour
1231



Geoffroi de Chateaubriand
1247

souvent de façon décisive l'issue des guerres. Les chevaliers garderont leur supériorité indiscutable jusqu'au début du XIV^e siècle.

André de Vitré tient la lance de guerre. Utilisée principalement au début des combats, tant que les rangs sont encore serrés et ordonnés, terminée par un fer à la pointe acérée, la lance porte un coup d'estoc redoutable. Il ne semble pas que la lance spéciale pour la joute soit représentée sur les sceaux. On doit d'ailleurs remarquer que si les témoignages figurés concernant les tournois sont nombreux, il n'en est pas de même au sujet des joutes. Toutefois la fréquence des combats singuliers, équestres et à la lance, dans les romans du cycle arthurien inciterait à penser qu'à la fin du XII^e siècle et au début du XIII^e siècle les joutes étaient déjà largement pratiquées. On peut noter que le bréchet de joute est mentionné en 1285 au tournoi de Chauvency (6).

Sur son sceau de 1231, Henri I^{er} d'Avaugour porte le heaume, le camail et le haubert. La cotte d'armes cache en partie un élément d'armure protégeant l'épaule ; des solerets couvrent les pieds. L'écu, la cotte d'armes du chevalier et la housse d'armes du cheval sont armoriés : d'argent au chef de gueules. La housse armoriée, futur caparaçon, nécessaire au tournoi pour permettre l'identification des tournoyeurs dans la confusion de la mêlée, traditionnelle à la joute où elle apporte de l'éclat à un univers déjà fort coloré, sera peu utilisée à la guerre sauf par les princes et les chefs de bataille qui doivent être reconnus à distance. Les graveurs de sceaux, cependant, représenteront volontiers la housse d'armes qui offre une bonne surface pour la figuration des armoiries ; ceci permettra à tous, même aux illettrés, sur le simple examen d'un sceau, d'identifier facilement son possesseur.

En 1247, Geoffroy de Chateaubriand porte l'épée. Le heaume est surmonté d'un cimier évoquant des feuillages. La guiche de cuir, passée autour du cou, supporte l'écu qui présente les nouvelles armes de la famille de Chateaubriand : de gueules semé de fleur de lis d'or. Le poitrail du cheval est orné. Jusqu'à la fin du Moyen Age, l'épée conservera sa forme traditionnelle, en croix et parfaitement symétrique ; la lame droite, plus ou moins fine ou massive suivant sa destination préférentielle d'arme d'estoc ou d'arme de taille, est allégée par une gorge ou renforcée par une arête médiane.

(6) Victor GAY, *Glossaire archéologique du Moyen Age et de la Renaissance*, 2 tomes, Paris, 1887-1928, t. II, p. 304. Sur l'importance des faits d'armes du temps de paix, accomplis à la joute et au tournoi, cf : Philippe CONTAMINE, « Les tournois en France à la fin du Moyen Age », dans *Das Ritterliche Turnier im Mittelalter*, Göttingen, 1985, p. 425-449 et particulièrement p. 429-430.

Sur son troisième sceau équestre, dont l'empreinte est datée du 2 mars 1262, le duc Jean I^{er} le Roux porte un heaume qui, bien qu'encore à timbre plat, n'est déjà plus vraiment cylindrique mais, légèrement bombé vers l'avant, comporte une fente pour la vision, la *vue*, et plusieurs ouvertures rondes pour la respiration, le *ventail*. L'épée, à lame large mais à pointe fine, est à la fois arme de taille et d'estoc. De la même époque datent les sceaux d'Hervé de Léon et de Girard Chabot, sire de Rais. A titre de comparaison, on peut citer le sceau d'un seigneur du Laonnois, Enguerrand IV sire de Coucy, en 1273. L'armement offensif et défensif ainsi que l'équipement des chevaliers bretons continuent à refléter le style français et non la façon germanique.

Sur son sceau dont l'empreinte est de 1263, alors que la matrice a probablement été gravée vers 1260, Jean de Bretagne, fils de Jean I^{er}, est âgé d'une vingtaine d'années. Il porte une épée d'estoc à la lame fine, paraissant moins lourde que celle de son père. Le chevalier est souvent représenté avec une silhouette svelte et une allure juvénile; le sceau équestre était en effet habituellement gravé à l'époque où le jeune écuyer était adoubé ou se préparait à l'être.

En 1293, sur le sceau ducal de Jean II, le heaume est grillagé, son timbre est fortement bombé afin de faire dévier les coups d'épée. La cote d'armes est armoriée. Pour une des premières fois apparaissent sur un sceau deux nouveaux équipements : l'ailette et la chaînette.

L'ailette armoriée, surmontant l'épaule, est plus un support héraldique qu'un élément d'armure; la chaînette, par une extrémité, est reliée à une protection de la poitrine, par l'autre elle est fixée au pommeau; l'épée serait ainsi retenue au cas où elle échapperait à la main du cavalier.

L'évolution dans la forme du heaume se poursuit; la base est plus large que le timbre. Un cimier en éventail apparaît sur le sceau de Henri II d'Avaugour en 1291. La tête du cheval est protégée par une pièce d'armure, le chanfrein (7) qui supporte un petit cimier analogue à celui du chevalier. Sur le sceau d'Arthur de Bretagne en 1296, le heaume est surmonté d'un cimier au sagittaire; le raccordement du cimier avec le heaume est masqué par une étoffe armoriée, prolongée par les volets flottants. En marche d'approche le chevalier fait route sur son cheval de voyage, le palefroi. Le destrier, cheval d'armes, conduit de la main droite par l'écuyer, n'est monté qu'au moment du combat; c'est un cheval fin, rapide et courageux, à qui on peut demander un effort soudain et violent

(7) Le chanfrein est mentionné dès le XIII^e siècle. Ref. : Tournoi de Windsor, 1278. Cf. : V. GAY, *Glossaire archéologique du Moyen Age et de la Renaissance*, Paris, 1887-1928, t. I, p. 318.



Henri II d'Avagour
1291



Guy de Bretagne, comte de Penthièvre
1329

(6) Victor GAY, *Glossaire de numismatique*, Paris, 1887-1926, t. II, p. 304, sur l'importance des faits d'armes de ce genre de monnaie. — *Age et de la Renaissance*, de Jean de Sarrasin, Paris, 1887-1926, t. II, p. 304, sur l'importance des faits d'armes de ce genre de monnaie. — *Age et de la Renaissance*, de Jean de Sarrasin, Paris, 1887-1926, t. II, p. 304, sur l'importance des faits d'armes de ce genre de monnaie.

mais de courte durée (8). Les graveurs, à partir de la fin du XII^e siècle, représentent le destrier soit cabré, soit sautant, soit au *galop volant*, allure conventionnelle, irréaliste mais très évocatrice. Quant à l'attitude du cavalier, dressé sur les étriers, brandissant l'épée et se couvrant de l'écu, elle évoque autant le combat guerrier que la joute et le tournoi.

Il subsiste deux empreintes du sceau équestre de Guy de Penthièvre, l'une, datée de 1321, est aux Archives de Loire-Atlantique, l'autre datée de 1329 est au Fonds Clairambault de la Bibliothèque nationale. La matrice, disparue, avait probablement été gravée en 1318. Ce sceau paraît provenir du même atelier parisien que le sceau de Charles de la Marche, daté de 1317. On remarque le heaume au ventail ajouré et au timbre ovoïde, la forte épée, la chaînette, la cotte unie, sans ceinturon, l'écu, l'ailette et la housse portant les armes de Penthièvre : d'hermine à la bordure de gueules. Le XIV^e siècle connaît une transformation progressive de l'armure ; la protection donnée par les mailles du haubert est complétée par des *plates*, plaques de métal rivées sur ou sous un vêtement de cuir ou d'étoffe. Quant à l'expression *armure de plates*, elle s'applique à des plaques de fer puis d'acier, coupées aux mesures, battues, mises en forme, assemblées, soigneusement articulées et non recouvertes de tissu. On protège d'abord les membres, les jambes particulièrement exposées aux coups des armes d'hast des fantassins, et les bras qui portent l'épée et l'écu.

Sur le sceau de Jean IV en 1366 (9), le cavalier, debout sur les étriers, charge à fond. La protection par l'armure de plate s'étend aux mains et aux épaules. Le buste est recouvert du haubergeon qui succède au haubert. Afin d'éviter que ce court vêtement de mailles ne remonte, on le recouvre d'un pourpoint étroit dont le bas est lesté par la *ceinture de chevalerie*. Le heaume supporte un cimier : le lion de Montfort à la queue fourchue, assis entre deux cornes. On peut comparer ce sceau à celui du dauphin Charles d'après l'empreinte de 1359 (10).

Le sceau de 1380 d'Étienne de Gouyon et celui de Jean de Malestroit en 1387, sur lesquels l'homme d'armes apparaît à mi-corps, évoquent la nouvelle tactique adoptée à la guerre : le chevalier combat alternativement à pied et à cheval. L'armure pèse une quinzaine de kilos mais les

(8) A.M. BAUTIER, « Contribution à l'histoire du cheval au Moyen Age », *Bulletin philologique et historique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1976, Paris, Bibliothèque nationale, 1978, p. 209 - 250.

(9) Michael JONES, *Recueil des actes de Jean IV, duc de Bretagne*, Klincksieck, Paris, 1980, t. I, p. 40-45 ; « The Seals of John IV, Duke of Brittany, 1364 », dans *The Creation of Brittany, a late medieval state*, Hambledon Press, Londres, 1988, p. 159 - 174.

(10) Martine DALAS, *Corpus des sceaux français du Moyen Age*, tome II : *Les sceaux des rois et de régence*, Paris, Archives nationales, 1991, p. 24.



Étienne de Gouyon
1380



Jean du Houx
1380

cavaliers sont bien entraînés à monter en selle très rapidement. Pour le combat à pied on réduit souvent la longueur de la lance. La lance raccourcie (11) mesure environ deux mètres cinquante, dimension qui sera longtemps conservée pour certaines armes d'hast. C'était encore, sous Louis XV, la longueur de l'esponton, arme réglementaire des officiers d'infanterie (12). À part l'épée et la lance, les armes offensives sont peu représentées sur les sceaux bretons. Il faut cependant citer le sceau armorial de Jean de La Souraye, en 1381, où figurent deux haches d'armes.

Les frères du roi Charles V ont pris l'initiative de se faire représenter sur leur grand sceau, debout (13). Ils sont suivis par le duc de Bretagne, Jean IV, et par le sire de Rohan. Sur son sceau de 1380 Jean de Rohan est figuré en pied. Il porte une armure complète mais l'élément protégeant la poitrine est caché par le pourpoint, complété par la ceinture de chevalerie. Il tient une lance — lance de guerre et non lance de joute (14). L'épée, le heaume et le cimier sont disposés à sa gauche, avec l'écu portant les célèbres armes de la famille de Rohan : de gueules à sept mâcles d'or. L'évolution de la technique dans les ateliers d'armement permet d'augmenter la force des armes de jet. Les carreaux d'arbalète et les flèches des arcs sont ainsi rendus plus meurtriers. En même temps les progrès de la métallurgie font que les tranchants, pointes et crochets des armes d'hast deviennent redoutables (15). En conséquence, la protection doit s'étendre et se renforcer ; peu à peu l'acier remplace le fer. Le sceau équestre de Geoffroy de Quintin, en 1389, montre bien l'évolution de l'armement défensif.

Au XIV^e siècle se répand un nouveau type de casque, le bacinet à mézail, qui reprend la forme simple de l'ancien bacinet mais complétée par une pièce articulée comportant la vue et le ventail. En dehors du combat le mézail est relevé ; mézail fermé, le bacinet prend un aspect

(11) Philippe CONTAMINE, *Guerre, État et Société à la fin du Moyen Age*, Mouton, Paris, 1972, p. 302.

(12) Michel PÉTARD, *La fabrication des armes blanches militaires françaises. Armes et collections*, Paris ; C. ARIÈS, M. PÉTARD, R. STIOT, *Armes blanches militaires françaises*, Paris, 1990, cahier XXX, pl. 4, fig. 3.

(13) Yves METMAN, « Le sceau du bon duc Loys et les sceaux en pied », *Club français de la médaille*, bulletin n° 45, 1^{er} trimestre 1978, Paris.

(14) L'extrémité de la lance de joute, le *bréchet* ou *rocher*, était constituée d'une solide douille d'acier portant de fortes griffes non pointues mais taillées à pans : Jean-Pierre REVERSEAU, *Les armes et la vie*, Musée de l'Armée, Paris, 1982, p. 68-70 ; et *Armes insolites*, Musée de l'Armée ; Paris, 1990, p. 83-86.

(15) Eugène HEER, « Armes et armures au temps des guerres de Bourgogne », dans *Grandson 1476*, Centre d'histoire, Lausanne, 1976.

insolite, justifiant son appellation tardive de *bacinet à bec de passereau*. Abondamment représenté dans les miniatures, le bacinet à mézail n'est pas figuré fermé sur les sceaux bretons. Malgré la grande vogue du bacinet, le heaume est toujours très utilisé au combat. Il est considéré comme plus noble que les autres casques ; aussi est-ce presque toujours le heaume de guerre qui figure sur les sceaux, comme sur celui d'Olivier de Clisson.

Le coût de la gravure conduit à une réduction du type équestre ; le graveur ne retient que ce qui lui paraît essentiel pour l'identification du chevalier : l'écu penché, le heaume et le cimier. C'est le type de sceau dit à *l'écu timbré*. Il semble que cette innovation ait eu son origine en Allemagne et qu'elle se soit d'abord largement répandue dans les pays germaniques avant de gagner toute l'Europe (16). On peut remarquer que sur ces sceaux le cavalier va vers la gauche, ce qui est inhabituel dans l'Ouest européen, mais traditionnel dans les pays d'Empire (17) où par ailleurs on a donné une importance particulière au cimier. Le grand cimier est un assemblage léger et volumineux de bois, de plumes, de toile ou de parchemin. Emblème non pas collectif mais individuel il évoque parfois les armes de la famille mais résulte plus généralement d'un choix personnel souvent fantaisiste. Il est relativement peu arboré à la guerre mais très fréquemment porté aux joutes et aux tournois. De nombreux cimiers n'ont jamais été réalisés et n'ont figuré que dans les armoriaux et sur les sceaux (18). Dans toute l'Europe, innombrables sont les sceaux à l'écu timbré encore conservés. Il subsiste quelques centaines de sceaux bretons de ce type dans les services d'archives en Bretagne et à Paris. Malheureusement, beaucoup ne sont plus que des fragments très abîmés et difficilement déchiffrables (19).

Sur son sceau équestre de 1391 le duc Jean IV est armé d'un long estoc. Le pourpoint ajusté, couvrant le haubergeon, est armorié. On

(16) Max PRINET, « L'origine du type des sceaux à l'écu timbré », *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, Paris, 1910, p. 63-75. Michel PASTOUREAU, *Les armoiries. Typologie des sources du Moyen Age occidental*, Brepols, Turnhout, Belgique, 1976, p. 47 ; *Traité d'héraldique*, Picard, Paris, 1979, p. 205-208.

(17) Yves METMAN, « Sigillographie », dans *L'Histoire et ses méthodes*, Paris, 1961, p. 393-446 et 417-418.

(18) Michel PASTOUREAU, « Le cimier », dans *Actes du sixième colloque de l'Académie internationale d'héraldique*, Bruxelles, 1990, p. 349-358.

(19) On peut cependant citer comme représentatifs du type des sceaux à l'écu timbré, montrant l'importance donnée au cimier aux XIV^e et XV^e siècles, les sceaux armoriaux de Thomas Foc, Bertrand du Guesclin, Roland de Kergorlay, Jean de Beaumanoir, Charles de Dinan-Montafilant, Jean du Houx, Eustache de la Houssaye, Jean du Faou, Amaury de Fontenay, Olivier de Mauny, Alain de Beaumont, Geoffroy Ferron, Guy de Molac, Prigent de Coëtivy, Louis de Guéméné - Guingamp, Jean de Rieux.



*Jean de la Souraye
1381*



*Jean V, duc de Bretagne
1423*

peut comparer ce sceau à celui de Louis d'Orléans en 1401. Le premier sceau équestre de Jean V n'est connu que par un fragment d'une empreinte unique, datée du 2 décembre 1407 (20). Il présente une particularité importante dans le harnachement du cheval. En effet la housse armoriée ne recouvre qu'en partie une autre housse, faite de mailles fines, qui semble envelopper entièrement le destrier. Ce sceau équestre est très voisin de celui du duc de Bourgogne Philippe le Hardi, tuteur de Jean V, daté de 1403. Il est également comparable au sceau de Jean sans Peur en 1405. La plus ancienne empreinte du deuxième sceau équestre de Jean V est de 1414, la mieux conservée est de 1423. La matrice a été gravée à Paris en 1408, le duc étant âgé de dix-huit ans. La minceur de la silhouette du cavalier n'est pas seulement signe de jeunesse, elle indique que l'armure représentée est le harnois de guerre et non l'habit de joute ou celui de tournoi, habituellement plus larges et plus lourds. L'armure est complète mais le tissu de mailles apparaît encore. Le heaume est resserré au cou, ce qui semble indiquer qu'il est articulé, annonçant ainsi un modèle futur : l'armet. La housse de protection du cheval, en tissu de mailles, bien visible sur le premier sceau équestre, n'est plus apparente sur ce deuxième sceau. L'orfèvre parisien a repris la figuration traditionnelle de la housse d'armes, légère, flottant au vent de la course.

Au XV^e siècle, les pièces d'armure en plaque de fer, remplacé peu à peu par l'acier, recouvrent presque tout le corps. Les tissus de mailles ne seront finalement conservés qu'aux points où les armes d'estoc pourraient trouver le défaut de la cuirasse. Vers le milieu du siècle le chevalier est protégé de pied en cap par le *harnois blanc*, minutieusement décrit dans un texte célèbre bien qu'anonyme, le manuscrit français de 1446, conservé à la Bibliothèque nationale sous la cote fr.1997 (21). L'armure de guerre, complète, comprend une trentaine de pièces faites aux mesures, articulées, rigides, en acier soigneusement poli, maintenues ensemble par des éléments de cuir et des aiguillettes (22). L'ensemble pèse une vingtaine de kilos. Le manuscrit précise nettement que le cavalier doit monter et descendre sans aide. Sur le sceau d'Arthur de Richemont, en 1442, le casque du chevalier est le grand bacinet. Le mézail relevé

(20) René BLANCHARD, *Les actes de Jean V*, Nantes, 1891, p. LXXIII-LXXX, pl. III.

(21) Jean-Pierre REVERSEAU, « L'habit de guerre des Français en 1446. Le manuscrit fr. 1997 de la Bibliothèque nationale » dans *Gazette des Beaux-Arts*, mai - juin 1979, Paris.

(22) «... Et premièrement, lesdiz homes d'armes sont armez volentiers, quant ilz vont en la guerre, de tout harnoy blanc : c'est assavoir curasse close, avant-braz, grans gardebras, harnois de jambes, gantelez, salade à visièrre et une petite bavière qui ne couvre que le menton ». Manuscrit français de 1446, Bibliothèque nationale 1997.



*François II, duc de Bretagne
1481*

découvre le visage (23). A l'armure complète sont ajoutées de longues manches, initiatives du graveur ou fantaisie du guerrier. Les Bretons suivent toujours la manière française dans la mesure où ils peuvent acquérir une armure très coûteuse. Les chevaliers les moins fortunés doivent se contenter d'un équipement familial usagé et démodé, à moins qu'ils n'emploient des pièces d'armement de leurs adversaires, récupérées au titre de prises de guerre.

Le heaume de guerre a son prolongement dans le grand et lourd heaume de joute dit à *tête de crapaud*, aux vastes dimensions, enveloppant très largement la tête et reposant sur les épaules ; bien représenté sur le sceau armorial de Jean de Rieux, il diffère du heaume de tournoi qui comporte un mézail à large grille. La base du cimier est masquée par le tortil, étoffe légère, torsadée, nouée, et dont les extrémités sont prolongées par les volets.

*
* *

(23) Le mézail du bacinet en *bec de passereau* est pareillement relevé sur les sceaux des ducs de Bourgogne Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Philippe le Bon et Charles le Téméraire.

Au XIV^e siècle et surtout au XV^e siècle, les armes et armures correspondant aux trois formes principales d'activité militaire, la guerre, la joute et le tournoi, se différencient de plus en plus. Une étude attentive de l'évolution des sceaux équestres montre en revanche qu'apparaît peu à peu la figuration d'un armement composite, empruntant des éléments aux trois grands types d'équipement spécialisé et réalisant une synthèse conventionnelle.

C'est ce que nous pouvons remarquer en examinant le sceau équestre de François II. Sur l'empreinte datée de 1481, on voit que le duc est fidèle à l'épée cruciforme qui reste encore pour un temps un symbole de la chevalerie. Il porte l'habit de guerre, le harnois blanc, mais il garde deux éléments de l'armement défensif de la joute, le grand heaume et la targe échancrée qui remplace l'écu, alors que la housse armoriée du destrier est un rappel de l'équipement de tournoi, que le heaume est surmonté du cimier au lion de Montfort, et que les volets flottants prolongeant le tortil, hachurés et déchiquetés, sont devenus des lambrequins héraldiques.

Dès le milieu du XV^e siècle, l'armure a atteint la perfection. Elle évoluera mais sans progresser. Bien qu'elle s'alourdisse, elle ne pourra lutter contre les armes à feu collectives ou individuelles. L'artillerie accroît sa puissance et sa mobilité. L'infanterie complète son armement et perfectionne sa tactique. La cavalerie d'élite perd sa primauté.

La fin du siècle est aussi la fin de la grande époque du sceau. Le développement de l'instruction entraîne la généralisation de la signature. En dehors des actes des souverains et des collectivités, les chartes scellées sont de moins en moins nombreuses. Par voie de conséquence les meilleurs graveurs délaissent le sceau et donnent désormais tous leurs soins à l'art de la médaille. Le sceau équestre disparaît presque complètement. La chevauchée des chevaliers bretons s'interrompt sur cette dernière image.

Émile LEFORT DES YLOUSES

COTES DES SCEAUX CITÉS

Guy de Laval, équestre, 1095	D 2554
Eudon de Porhoët, équestre, 1155	N 27
Robert de Vitré, équestre, 1161	D 8326
Raoul de Fougères, équestre, 1162	D 2227
Abbaye Saint-Victor de Paris, en pied, 1150	D 8326
Arthur 1 ^{er} , équestre, 1202	D 533

Arthur 1 ^{er} , équestre, contre-sceau, 1202	D 533 bis
André de Vitré, équestre, 1230	D 5924
Henri 1 ^{er} d'Avaugour, équestre, 1231	D 1260
Geoffroy de Chateaubriand, équestre, 1247	D 1756
Jean 1 ^{er} le Roux, équestre, 1262	ADLA 191
Hervé de Léon, équestre, 1275	ADLA 927
Girard Chabot, équestre, 1276	ADLA 643
Enguerrand IV de Coucy, équestre, 1273	D 1905
Jean de Bretagne, équestre, 1263	ADLA 201
Jean II, équestre, 1293	ADLA 215
Henri II d'Avaugour, équestre 1291	D 1262
Arthur de Bretagne, équestre, 1296	D 540
Guy de Penthievre, équestre, 1329	CI 1511
Charles de la Marche, équestre, 1317	D 851
Jean IV, équestre, 1366	ADLA 246
Charles, dauphin, équestre, 1359	D 883
Étienne de Gouyon, à mi-corps, 1380	D 2302
Jean de Malestroit, à mi-corps, 1387	ADLA 925
Jean de la Souraye, armorial, 1381	D 3642
Jean IV, en pied, 1388	ADLA 279
Jean de Rohan, en pied, 1380	ADLA 1082
Geoffroy de Quintin, équestre, 1389	ADLA 1039
Olivier de Clisson, à mi-corps, 1397	D 202
Thomas Foc, armorial, 1362	ADLA 772
Bertrand du Guesclin, armorial, 1365	St 916
Roland de Kergorlay, armorial, 1371	ADLA 828
Jean de Beaumanoir, armorial, 1379	ADLA 610
Charles de Dinan-Montafilant, armorial, 1380	ADLA 725
Jean du Houx, armorial, 1380	D 2435
Eustache de la Houssaye, armorial, 1380	ADLA 858
Jean du Faou, armorial, 1381	ADLA 750
Amaury de Fontenay, armorial, 1382	ADLA 773
Olivier de Mauny, armorial, 1388	D 2762
Alain de Beaumont, armorial, 1390	ADLA 614
Geoffroy Ferron, armorial, 1397	ADLA 771
Guy de Molac, armorial, 1407	ADLA 985
Prigent de Coëtivy, armorial, 1448	ADLA 675
Louis de Guéméné-Guingamp, armorial, 1478	ADLA 801
Jean de Rieux, armorial, 1485	ADLA 1071
Jean IV, équestre, 1391	D 546
Louis d'Orléans, équestre, 1401	D 941
Jean V, équestre, 1407	B1 Pl. I, n° 1
Philippe le Hardi, équestre, 1403	D 477
Jean sans Peur, équestre, 1405	F 102
Jean V, équestre, 1408	St 5392
Philippe Le Bon, équestre, 1420	F 105
Charles le Téméraire, équestre, 1468	F 107
Arthur de Richemont, équestre, 1442	St 5394
François II, équestre, 1481	St 5393

ABRÉVIATIONS

- ADLA Répertoire photographique des sceaux conservés aux Archives départementales de Loire-Atlantique.
- Bl René BLANCHARD, *Les actes de Jean V*, Nantes, 1891, 4 vol. in-4°, trois planches de sceaux.
- Ci Germain DEMAY, *Inventaires des sceaux de la collection Clairambault à la Bibliothèque nationale*, Paris, 1885-1886, 2 vol., in-4°
- D Louis DOUËT D'ARCO, *Inventaires et documents... Collection de sceaux* Paris, 1863-1868, 3 vol., in-4°.
- F Germain DEMAY, *Inventaire des sceaux de la Flandre...* Paris, 1873, 2 vol., in-4°.
- N Germain DEMAY, *Inventaire des sceaux de la Normandie*, Paris, 1881, in-4°
- St *Catalogue manuscrit supplémentaire des sceaux conservés aux Archives nationales.*

RÉSUMÉ

Les sceaux sont une des sources figurées les plus riches et les plus sûres du Moyen Age. Leur étude critique permet de suivre l'évolution de l'armement médiéval. Tandis que l'épée conserve sa forme traditionnelle, en croix, on voit apparaître sur les sceaux le haubert, puis le heaume, la cotte d'armes, la housse, le haubergeon, le bacinet, les pièces en fer, enfin le harnois blanc complet. Les armes et armures correspondant à chacune des trois activités militaires du chevalier : guerre, joute et tournoi, se différencient de plus en plus. Sur les sceaux, en revanche, est peu à peu figuré un armement composite qui emprunte des éléments aux trois équipements, aboutissant à une synthèse conventionnelle.